

mémos FFT 2013
LE CLASSEMENT

LE CLASSEMENT 2013 EN QUELQUES CHIFFRES

**Nombre total de joueurs et joueuses classés :
378 521**

**2 130 963 matchs enregistrés dont :
1 480 578 en épreuves individuelles et
650 385 en épreuves par équipes.**

Pour toute question relative au classement,
vous pouvez contacter votre délégué de ligue.
Coordonnées disponibles sur le site www.fft.fr



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

2, avenue Gordon-Bennett - 75016 Paris
Tél. : 01 47 43 48 00 • Fax : 01 47 43 04 94
E-mail : fft@fft.fr

PARTENAIRES OFFICIELS
DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE TENNIS



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

GDF SUEZ



ALAIN AFFLELOU

Babolat



FFT/Dir. de la Compétition/Dir. Communication et Marketing • Photos: G. Ciaccia / Sportvision • Imprimé sur papier recyclé 100%



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Le tennis,
un sport
réservé à
TOUS

CLASSEMENT 2013

CLASSEMENT ÉLITE 1^{RE} SÉRIE

(établi d'après les résultats obtenus entre le 1^{er} janvier 2012 et les Masters ATP-WTA 2012)

DAMES				classement 2012
1	BARTOLI	Marion	LYO	1
2	CORNET	Alizé	FLA	5
3	PARMENTIER	Pauline	PAR	2
4	MLADENOVIC	Kristina	PAR	10
5	JOHANSSON	Mathilde	SSD	3

MESSIEURS				classement 2012
1	TSONGA	Jo-Wilfried	PAR	1
2	GASQUET	Richard	PAR	4
3	SIMON	Gilles	PAR	2
4	CHARDY	Jérémy	VDO	9
5	BENNETEAU	Julien	PAR	6

SOMMAIRE

La licence et le classement	p. 4
L'espace du licencié	p. 4
Qu'est-ce que le classement ?	p. 5
Le principe du classement	p. 7
LES NOUVELLES RÈGLES DU CLASSEMENT*	p. 8
Les normes de l'année sportive 2013	p. 10
Le delta V-E-2I-5G	p. 11
Les barèmes des points de victoires	p. 13
Les w.o.	p. 13
Les bonifications	p. 14
Les formats courts et leurs coefficients	p. 15
La phase de calcul	p. 16
Les limitations de montée/descente	p. 17
Les deux classements intermédiaires	p. 18
Les autres mesures relatives au classement	p. 19
La pyramide du classement 2013	p. 22
Simulation et statistiques	p. 23

* **Nouveautés 2013** : des évolutions importantes cette année !

LA LICENCE ET LE CLASSEMENT

Le classement de la FFT est publié d'après les résultats de toutes les compétitions individuelles et par équipes homologuées par la FFT, des catégories 9 ans et plus, tout au long de l'année sportive.

La FFT établit deux classements intermédiaires (en février et en juin) et un classement final (en octobre).

L'année sportive débute le 1^{er} octobre de l'année n et se termine le 30 septembre de l'année n+1. Elle porte le millésime de l'année n+1.

Les compétitions homologuées ne sont ouvertes qu'aux joueurs(ses) titulaires de la licence FFT et donc membres d'un club affilié à la FFT.

La licence FFT est votre carte d'identité sportive.

Vous ne devez avoir qu'une seule licence.

Avant de prendre part à toute compétition, individuelle ou par équipes, vous devez impérativement présenter au juge-arbitre de l'épreuve un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis en compétition, une pièce d'identité, ainsi que votre attestation de licence de l'année sportive en cours. La seule communication du numéro de licence ne suffit pas : le juge-arbitre exigera la présentation de la licence.

Assurez-vous que les informations figurant sur votre licence sont exactes ; dans le cas contraire, contactez votre ligue.

Vous pouvez éditer votre licence à tout moment.

Pour cela, connectez-vous sur le site Internet de la FFT : www.fft.fr → Espace du licencié.



L'Espace du licencié vous permet :

- d'éditer une attestation de votre licence ;
- de consulter votre palmarès ;
- de simuler votre classement au vu de votre palmarès ;
- d'estimer le classement de vos adversaires ;
- de vous évaluer en consultant vos statistiques.

QUESTIONS

• **À quelle période dois-je me licencier ?**

Si vous prenez une licence pour la première fois, vous pouvez le faire n'importe quand tout au long de l'année, sauf si vous souhaitez participer à une rencontre par équipes avec votre club. Dans ce cas, renseignez-vous auprès de votre ligue pour connaître la date limite de qualification.

• **Puis-je me licencier directement à la FFT ?**

Non. Vous devez prendre votre licence dans un club affilié à la FFT.

• **Si je comprends bien, je peux changer de classement trois fois en cours d'année sportive ?**

Oui, au moment des classements intermédiaires et lors du classement de fin d'année.

QU'EST-CE QUE LE CLASSEMENT ?

Le classement est calculé à partir des résultats enregistrés dans la base informatique fédérale. Les résultats des matchs remontent du terrain par l'intermédiaire d'applications informatiques mises en place par la FFT. Ces applications s'appellent la Gestion Sportive (GS) pour les épreuves par équipes et l'AEI pour les épreuves individuelles.

Le club qui accueille une rencontre par équipes est responsable de la transmission des résultats à la FFT, via l'application GS en saisissant la feuille de matchs à l'issue de la rencontre.

Pour les épreuves individuelles, le club organisateur est responsable de la transmission de l'état de résultats via l'AEI à l'issue de l'épreuve.

LE CLASSEMENT NATIONAL SE COMPOSE DE QUATRE SÉRIES

Chaque série comprend un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs(ses) suivant leur niveau.

1^{RE} SÉRIE

La 1^{re} série regroupe les meilleur(e)s joueur(s) français(es). Le classement de 1^{re} série est arrêté à l'issue de l'année sportive par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement. Il est établi par comparaison des palmarès des joueurs(ses) concerné(e)s. L'ordre des cinq premiers joueurs français et des cinq premières joueuses françaises est déterminé d'après leur palmarès du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours, afin que soient pris en compte tous les résultats de l'année sportive internationale.

2^E, 3^E ET 4^E SÉRIES

À l'issue du calcul, les compétiteurs sont classés à un échelon quand leur bilan est supérieur ou égal au nombre minimum de points requis à cet échelon (exception faite des joueurs qui descendent d'un classement).

La Commission fédérale de Classement détermine chaque année les normes de bilan minimum à chaque échelon de la pyramide. Le nombre de joueurs(ses) qui seront classé(e)s dans chaque échelon est fonction des normes retenues.

Le nombre de joueurs(ses) à l'échelon Promotion est d'un maximum de 20 joueuses chez les Dames et de 30 joueurs chez les Messieurs.

QUEL EST LE PRINCIPE DU CLASSEMENT ?

Le classement français est établi selon **une méthode de calcul unique** pour les 2^e, 3^e et 4^e séries. Il est calculé par étapes successives.

Le principe du classement est le suivant : **le classement est calculé en fonction du futur classement de chacun des adversaires** et d'après les barèmes et normes fixés par le Bureau fédéral sur proposition de la Commission fédérale de classement.

Le classement des 2^e, 3^e et 4^e séries : à l'issue de la phase de calcul, les compétiteurs sont confirmés à l'échelon calculé, à l'exception de l'échelon Promotion, qui reste un concours, et pour lequel une harmonisation descendante peut être faite.

QUESTIONS

- **Comment puis-je faire pour voir si les matchs que j'ai disputés sont bien enregistrés et vont être pris en compte pour le calcul du classement ?**

Il suffit de se connecter sur le site www.fft.fr, rubrique Espace du licencié.

Entrez dans votre espace et consultez votre palmarès. Vous pouvez ainsi visualiser l'ensemble des matchs qui sont remontés dans votre palmarès et qui ont été pris en compte pour le calcul du classement.

- **S'il me manque des matchs ou s'il y a des erreurs dans mon palmarès, qui dois-je appeler ?**

Vous devez appeler votre ligue pour lui faire part de vos remarques. Les coordonnées des ligues se trouvent sur le site www.fft.fr, rubrique FFT, clubs et ligues.

QUESTIONS

- **Que je sois en 4^e série ou en haut de la 3^e série, le classement est-il calculé de la même manière ?**
Oui, il y a une seule et même méthode de calcul.
- **Si j'ai bien compris, le classement des joueurs et des joueuses de 1^{re} série n'est pas calculé informatiquement...**

Effectivement, le classement de 1^{re} série est établi en prenant en compte les résultats des joueurs(ses) : leurs victoires, leurs défaites significatives, leurs performances notables dans les différents tournois. Chaque palmarès est étudié par la Commission fédérale de classement.

LES RÈGLES DE CALCUL DU CLASSEMENT FRANÇAIS

NOUVEAUTÉS 2013 : DES ÉVOLUTIONS IMPORTANTES CETTE ANNÉE !

La suppression du capital départ : elle permet non seulement de simplifier le calcul du classement mais aussi d'avoir un classement plus équitable puisqu'il n'existera plus ce système de handicap en fonction du classement d'origine. Suite à cette suppression, certaines normes ont été affinées afin de ne pas modifier la pyramide des échelons.

La suppression des bonus aux vainqueurs de tournois :

La FFT souhaite que les points pris en compte dans le calcul du classement reflètent une vérité sportive réellement acquise sur le terrain. En revanche, les bonus des championnats de ligues et des championnats de France sont maintenus.

Une pénalisation plus importante des joueurs ayant un mauvais bilan :

Les joueurs de 3^e et 4^e séries ne sont pas concernés par cette mesure.

Pour les joueurs de 2^e série classés de 15 à 0 : suppression d'1, 2 ou 3 victoires prise(s) en compte en fonction du bilan du compétiteur (entre -21 et -41). Cf. tableau P 11.

Pour les joueurs de 2^e série classés -2/6 et au-dessus : suppression d'1 à 5 victoires prise(s) en compte en fonction du bilan du compétiteur (entre -21 et -81). Cf. tableau P 11.

→Sanction :

Les joueurs ayant un bilan inférieur ou égal à -100 seront descendus d'un échelon supplémentaire, après calcul, afin de ne pas pénaliser leurs adversaires.

Réajustement des barèmes :

Victoire à échelon égal : 60 points (au lieu de 50)

Victoire à +1 échelon : 90 points (au lieu de 100)

Victoire à +2 échelons et au-dessus : 120 points (au lieu de 150)

Les compétiteurs qui jouent « peu mais bien » :

Un bonus sera attribué sous certaines conditions :

- Minimum 5 matchs
- Bonus championnats exclus
- Victoires et défaites par WO exclues
- Pas de défaite significative (échelon égal ou inférieur)
 - Points de bonification :
 - + 150 points en 2S
 - + 100 points en 3S
 - + 50 points en 4S à partir de 30/2 uniquement

1 Seules les meilleures victoires, en nombre limité, sont prises en compte pour chaque compétiteur.

- **Le nombre de victoires prises en compte** pour un compétiteur est fonction :
 - de son classement à l'issue du passage précédent ;
 - du bilan V-E-2I-5G.

Le tableau ci-après indique non seulement le nombre minimum de points requis à chaque échelon, mais aussi, en fonction du classement du compétiteur, le nombre de victoires de base prises en compte. Si un compétiteur a enregistré moins de victoires que ce nombre, toutes ses victoires seront prises en compte.

ANNÉE SPORTIVE 2013 NORMES CLASSEMENT				
ÉCHELON	CLASSEMENT FÉMININ		CLASSEMENT MASCULIN	
	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires de base prises en compte	Bilan minimum à l'échelon	Nbre de victoires de base prises en compte
40	6	6	6	6
30/5	50	6	50	6
30/4	100	6	100	6
30/3	150	6	150	6
30/2	190	6	190	6
30/1	210	6	220	6
30	260	8	280	8
15/5	290	8	300	8
15/4	300	8	310	8
15/3	310	8	320	8
15/2	330	8	340	8
15/1	350	8	370	8
15	400	9	430	9
5/6	400	9	430	9
4/6	430	9	430	9
3/6	490	10	480	10
2/6	550	11	490	10
1/6	600	12	540	11
0	700	14	600	12
-2/6	740	15	750	15
-4/6	750	16	850	17
-15	800	17	950	19
-30	850	17	1000	20
Promotion	950	19	1100	22
1 ^{re} série	-	-	-	-

- Au nombre de victoires prises en compte viennent éventuellement s'ajouter des victoires supplémentaires, ou au contraire se soustraire une ou plusieurs victoires.

QUESTION

- *Je suis 30/1. À ce classement, on prend les 6 meilleures victoires mais cette année, je n'ai que 4 victoires. Que se passe-t-il ?*
Les 4 victoires seront prises en compte.
- *J'ai 5 victoires avec un format court dont le coefficient est à 0,6. Cela fait-il 5 victoires ou seulement 3 victoires ?*
L'équivalent de 3 victoires sera comptabilisé.

2 Le tableau suivant indique le nombre de victoires à soustraire ou à ajouter calculé en fonction de la différence **V-E-2I-5G**, où :

- **V** = nombre de victoires (victoires par w.o. et bonus championnats compris) ;
- **E** = nombre de défaites à échelon égal (défaites par w.o. non comprises) ;
- **I** = nombre de défaites à 1 échelon inférieur (défaites par w.o. non comprises) ;
- **G** = nombre de défaites à 2 échelons en dessous et plus, et par w.o. à partir du 3^e.

	V-E-2I-5G	NOMBRE DE VICTOIRES À AJOUTER OU À SOUSTRAIRE
4 ^e série	de 0 à 4	+1
	de 5 à 9	+2
	de 10 à 14	+3
	de 15 à 19	+4
	de 20 à 24	+5
	25 et plus	+6
3 ^e série	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
	40 et plus	+6
2 ^e série positive (de 15 à 0)	-41 et moins	-3
	de -31 à -40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 7	+1
	de 8 à 14	+2
	de 15 à 22	+3
	de 23 à 29	+4
	de 30 à 39	+5
	40 et plus	+6
2 ^e série (négatifs et promotion)	-81 et moins	-5
	de -61 à -80	-4
	de -41 à -60	-3
	de -31 à 40	-2
	de -21 à -30	-1
	de -1 à -20	0
	de 0 à 9	+1
	de 10 à 19	+2
	de 20 à 24	+3
	de 25 à 29	+4
	de 30 à 34	+5
	de 35 à 44	+6
	45 et plus	+7
	Sanction : 2 ^e série (de 15 à Promotion)	-100 et moins

QUESTIONS

- **La défaite est-elle vraiment pénalisante ?**
Oui, les défaites sont pénalisantes. Un nombre de défaites élevé entraînera la diminution du nombre de victoires qui seront prises en compte pour le calcul du classement.

- **Concrètement, comment dois-je faire pour calculer le nombre total de victoires à prendre en compte en fonction du delta V-E-2I-5G ? Cela me semble très compliqué...**

Le V-E-2I-5G se recalcule à chaque passage dans l'ordinateur. Il prend le nombre total de victoires moins :

- 1 fois les défaites à échelon égal (E)
- 2 fois les défaites à un échelon inférieur (I)
- 5 fois les défaites à deux échelons en-dessous et plus (G)

Existe-t-il une aide pour calculer le nombre total de victoires prises en compte (V-E-2I-5G) ?

Oui, vous pouvez l'évaluer automatiquement en vous connectant à la simulation de classement dans l'Espace du licencié (www.fft.fr rubrique Espace du licencié).

- **Si je joue un tournoi en format court, est-ce que le nombre de victoires calculé en fonction de la différence V-E-2I-5G sera le même ?**

Le nombre de victoires et défaites sera pondéré suivant le coefficient utilisé mais ajoutera, s'il est positif, des victoires pleines (voir page 15 : les formats courts et leurs coefficients).

3 Barème de calcul du bilan

Un nombre de points est attribué à chaque victoire.

Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	+120 points
Victoire à 1 échelon au-dessus	+90 points
Victoire à échelon égal	+60 points
Victoire à 1 échelon en dessous	+30 points
Victoire à 2 échelons en dessous	+20 points
Victoire à 3 échelons en dessous	+15 points
Victoire à 4 échelons, et plus, en dessous	0 point

QUESTIONS

- **Qu'est-ce que le bilan d'un joueur ?**

Le bilan est le nombre de points obtenus au classement calculé en fonction du nombre de victoires prises en compte, du nombre de points par partie gagnée, du nombre de défaites significatives et des bonifications.

4 Les w.o.

À partir du troisième, chaque w.o. est considéré comme une défaite à deux échelons inférieurs.

À partir du cinquième, le classement harmonisé est rabaisé d'un échelon par rapport au classement calculé.

5 Les bonifications

LES BONIFICATIONS			
BONUS CHAMPIONNATS	Par partie gagnée (hors w.o. et bonus) en championnats individuels jeunes/seniors/seniors plus : phases départementales, régionales et championnats de France.	15 points par partie gagnée (maximum de 45 points)	
BONUS POUR ABSENCE DE DÉFAITES SIGNIFICATIVES	En cas d'absence de défaites significatives (à échelon égal ou inférieur), attribuées à partir de 30/2, et pour un minimum de 5 matchs, victoires et défaites par w.o. exclues, bonus championnats exclus.	150 points en 2 ^e série 100 points en 3 ^e série 50 points en 4 ^e série à partir de 30/2	
BONUS ATP/WTA	Variable suivant le classement ATP/WTA du joueur/de la joueuse en fin d'année sportive (mi-septembre)	ATP/WTA à mi-septembre	Bonus attribué
		Inférieur à 250	500
		De 251 à 300	400
		De 351 à 400	300
		De 401 à 500	200
		De 501 à 600	100
De 601 à 700	50		

QUESTIONS

14

- **Qu'est-ce qu'une défaite significative ?**
Il s'agit d'une défaite à classement égal ou à classement inférieur.
- **Si j'ai 5 w.o. ou plus au cours de l'année sportive, cela entraîne-t-il une répercussion sur mon classement ?**
Oui. À partir du cinquième w.o., le classement harmonisé est automatiquement descendu d'un échelon. Par exemple, un joueur à 30 qui n'a pas le bilan nécessaire pour se maintenir descend à 30/1 et, s'il a cinq w.o. ou plus, il sera classé à 30/2.

LES FORMATS COURTS ET LEURS COEFFICIENTS

Les matchs en format court concernent exclusivement les joueurs non classés et de 4^e série.

Le calcul du classement prend en compte les nouveaux formats et applique les coefficients pondérateurs suivants :

FORMAT	COEFFICIENT
Format C et D : 3 sets de 4 jeux ► Jeu décisif à 4-4	0,6
Format E et F : 3 sets de 3 jeux ► Jeu décisif à 2-2	0,4
Format G : 3 jeux décisifs	0,2

Pour information :

Les jeunes compétiteurs 8, 9 et 10 ans disputent leurs parties dans un format adapté à leur âge. Ce format n'est pas considéré comme un format court.

ÂGE	FORMAT	COEFFICIENT
8 ans	Format H : 3 sets de 4 jeux ► Jeu décisif à 3-3	Pas pris en compte pour le classement
9 et 10 ans	Format I : 3 sets de 5 jeux ► Jeu décisif à 4-4	1

15

Le nombre de points attribués à chaque victoire, dans les formats courts, est le suivant :

	Coef. 0,6	Coef. 0,4	Coef. 0,2
Victoire à 2 échelons et plus au-dessus	72	48	24
Victoire à 1 échelon au-dessus	54	36	18
Victoire à échelon égal	36	24	12
Victoire à 1 échelon en dessous	18	12	6
Victoire à 2 échelons en dessous	12	8	4
Victoire à 3 échelons en dessous	9	6	3
Victoire à 4 échelons et plus en dessous	0	0	0

QUESTIONS

- **Je suis 15/3. Puis-je faire des matchs en format court ?**
Non, les matchs en format court ne concernent que les non-classés et les 4^e série.
- **Pourquoi les 8 ans n'ont-ils pas de coefficient ?**
Il n'y a pas de compétition homologuée en 8 ans. Aussi les matchs des 8 ans ne sont pas pris en compte pour le calcul du classement. Il n'y a donc pas de coefficient.
- **En catégorie 10 ans, il y a un format court et pourtant le coefficient est de 1. Pourquoi ?**
Le format des 10 ans n'est pas un format court, c'est le format officiel de cette catégorie d'âge. C'est pourquoi le coefficient est de 1.

LA PHASE DE CALCUL

La norme unique

Depuis l'année sportive 2011, pour accéder à un échelon, il faut avoir les points de maintien à cet échelon. (Voir tableau des normes de bilan minimum requis)

Principe du calcul

Le joueur est proposé à l'échelon le plus haut auquel il peut prétendre, c'est-à-dire au classement de l'adversaire le mieux classé (classement avant le début du calcul) qu'il a battu au cours de l'année plus un échelon s'il est en 2^e ou 3^e série ou deux échelons s'il est en 4^e série : c'est ce qui détermine le classement maximum qu'il peut atteindre (Pmax).

À chaque passage de l'ordinateur, le joueur sera placé à son Pmax et descendra jusqu'à ce qu'il ait le nombre de points nécessaire pour être stabilisé à un échelon.

16

QUESTION

- **Avec cette nouvelle norme de calcul, est-ce qu'il sera plus facile ou plus difficile de monter d'un échelon ?**

Ni plus facile, ni moins facile. Le principe du nombre de points minimum requis – calculé à l'échelon – permet un traitement plus équitable de l'ensemble des classements, mais la pyramide du classement ne sera pas modifiée de façon significative.

S'ajoutent au principe de calcul les dispositions ci-dessous :

LA LIMITATION DE DESCENTE

La descente est limitée à un échelon pour tout licencié. Elle est de deux échelons pour les non licenciés et les compétiteurs ayant cinq w.o. et plus.

Dans des cas très exceptionnels, elle peut être de trois échelons si un joueur de 2^e série obtient en plus un delta 'V-E-2I-5G' égal ou inférieur à -100.

LA LIMITATION DE MONTÉE

Un joueur ne peut monter plus haut qu'un échelon au-dessus du classement d'origine (classement avant calcul) de tous ceux qu'il a battus ou, si ce meilleur classement est en 4^e série, de deux échelons au-dessus.

S'il n'a battu que des joueurs moins bien classés que lui, il ne pourra alors monter plus haut qu'un échelon au-dessus de son propre classement d'origine ou, si ce dernier est en 4^e série, de deux échelons au-dessus. Les bonus aux vainqueurs de championnats ne sont pas pris en compte pour la détermination de ce classement maximal.

La limitation de montée est un peu différente pour les catégories 9 et 10 ans car la Commission fédérale de classement et la DTN définissent un niveau maximal de montée.

17

BONUS AU VAINQUEUR D'UN CHAMPIONNAT DE LIGUE JEUNES, SENIORS ET SENIORS +

Quel que soit le nombre de joueurs ou joueuses ayant participé à la compétition, le vainqueur d'un championnat de ligue jeunes, seniors et seniors + est crédité d'une victoire à l'échelon (au jour de la rencontre) du joueur le mieux classé ayant effectivement participé et été battu sur le terrain, à l'exception du vainqueur lui-même.

Le nombre de bonus, parmi les victoires prises en compte, est limité à deux.

QUESTIONS

- **La limitation de montée est-elle une règle qui prime sur le calcul du classement ?**
Oui, c'est une règle bloquante.
- **Je ne peux pas monter plus haut qu'un échelon au-dessus du meilleur joueur que j'ai battu. Si ce joueur monte 15/5 au classement d'octobre et si j'ai le nombre de points suffisants, est-ce que je peux monter 15/4 ?**
Non, le classement pris en compte est le classement du joueur avant le calcul du classement et non pas le classement qu'obtient ce joueur à l'issue du calcul du classement final.

LES DEUX CLASSEMENTS INTERMÉDIAIRES

18

Il y a deux classements intermédiaires en cours d'année sportive, l'un en février et l'autre en juin.

Les dates retenues pour cette année sont :

Date limite de prise en compte de résultats enregistrés à la FFT	Date de mise en ligne des classements intermédiaires et mise en application
Jeu di 31 janvier 2013	lun di 11 février 2013
Ven dredi 31 mai 2013	Lun di 10 juin 2013

Les règles générales de calcul sont identiques à celles de la fin d'année sportive, à l'exception des dispositions spécifiques suivantes :

- Base de calcul : **résultats enregistrés à la FFT à la date de prise en compte.**
- **La 1^{re} série n'est pas concernée.**
- **Le calcul est effectué sur un seul passage informatique**, c'est-à-dire que, contrairement au calcul de fin d'année, **c'est le classement d'origine des adversaires qui est pris en compte.**

- Les compétiteurs peuvent, le cas échéant, accéder à un échelon supérieur, mais en aucun cas descendre.
- Il n'y a pas d'harmonisation.
- Le **classement intermédiaire n'a pas de rectificatif** (article 39 G des Règlements sportifs).
- **Catégories d'âge concernées** (en accord avec la Direction Technique Nationale) :
→ classement février : 13 ans et plus.
→ classement juin : 9 ans et plus.

QUESTIONS

- **Si je monte à un classement intermédiaire, suis-je assuré de ne pas descendre au classement d'octobre ?**
Les deux classements sont indépendants l'un de l'autre. Vous pouvez très bien monter lors d'un classement intermédiaire et descendre au classement de fin d'année.
- **Peut-on monter aux deux classements intermédiaires ?**
Oui.
- **Est-ce que je peux jouer avec mon nouveau classement intermédiaire dès sa sortie ?**
Oui, vous pouvez jouer avec votre nouveau classement immédiatement SAUF si vous êtes déjà inscrit dans un tournoi et que celui-ci a commencé. Dans ce cas, vous terminez ce tournoi avec le classement avec lequel vous vous êtes inscrit. Concernant les rencontres par équipes, il faut vous rapprocher de l'organisateur du championnat afin de savoir si ce nouveau classement intermédiaire est appliqué ; cela peut dépendre en effet du type d'organisation du championnat [poules, tableaux].

19

LES AUTRES MESURES RELATIVES AU CLASSEMENT

MATERNITÉ

En cas de maternité, les joueuses classées peuvent bénéficier d'une mesure de blocage de leur classement. Pour cela, vous devez fournir au délégué au classement de votre ligue, pour le 7 septembre au plus tard, une photocopie de la licence de l'année sportive en cours et un certificat médical attestant la grossesse (5 mois minimum au cours de l'année sportive). Concernant les maternités, aucune demande ne sera acceptée pour le rectificatif.

UNIVERSITAIRE

Un joueur français, licencié en France et effectuant ses études aux États-Unis durant toute l'année scolaire, peut bénéficier d'un blocage de classement. Pour cela, il doit adresser un courrier au service Classement pour le 7 septembre au plus tard, dans lequel il doit préciser l'université et la division dans laquelle il joue. Il peut également mentionner son classement NCA, s'il en a un.

REPRISE DE COMPÉTITION

Tout joueur ou toute joueuse ayant demandé à ne plus figurer au classement officiel de la FFT, ainsi que tout(e) ancien(ne) classé(e) en 3^e, 2^e ou 1^{re} série a l'obligation, s'il (elle) souhaite ultérieurement reprendre la compétition, de demander au préalable une assimilation à un classement à la Commission fédérale de classement, par l'intermédiaire de sa ligue. Un tel joueur ou une telle joueuse participant à un championnat de non-classés ou 4^e série sans avoir, au préalable, demandé une assimilation à un classement, ne sera pas autorisé(e) à poursuivre la compétition s'il lui est attribué un classement en 3^e ou 2^e série.

BLESSURE

Les règlements sportifs de la FFT n'autorisent pas le blocage de classement pour cause de maladie ou de blessure sauf pour les joueurs numérotés, mais il faut pour cela justifier d'un arrêt de 5 mois minimum au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives. Cette mesure de blocage relative aux joueurs numérotés n'est toutefois pas reconductible, et ne peut donc pas s'appliquer deux années sportives consécutives.

Pour le joueur ou la joueuse classé(e) jusqu'à -30, toutefois, au vu de son dossier médical et de son palmarès, il (elle) pourra être réintégré(e) à son classement d'origine dès que les résultats obtenus depuis sa reprise d'activité montrent qu'il (qu'elle) a récupéré le niveau qui était le sien avant son arrêt (mêmes conditions : 5 mois minimum au cours de l'année sportive, dont 12 semaines consécutives). Trois victoires minimum à un échelon supérieur à celui auquel est classé(e) le compétiteur ou la compétitrice le jour de sa reprise de compétition sont requises.

La demande de reclassement doit être transmise par le délégué au classement de ligue.

Une attestation de classement sera alors délivrée au joueur ou à la joueuse, avec la date d'application immédiate.

ASSIMILATION À UN CLASSEMENT

En cours d'année sportive, la Commission fédérale de classement peut délivrer à un compétiteur une assimilation à un classement. Ce changement de classement doit être au minimum, de trois échelons en 3^e et 4^e série et de deux échelons en 2^e série, au-dessus du niveau du compétiteur. Cette demande est effectuée via le délégué au classement de ligue et doit être justifiée.

LE CLASSEMENT DE DOUBLE

Il n'y a pas de classement de double spécifique : il est identique au classement de simple. Seule exception : les joueurs(ses) ayant un classement de double de niveau 1^{re} série.

LE RECTIFICATIF

Le rectificatif ne concerne que des erreurs qui auraient pu être commises sur certains matchs. Il est publié fin novembre.

LA PYRAMIDE DU CLASSEMENT

Les quatre séries du classement sont composées d'un nombre défini d'échelons où sont placés les joueurs(ses) suivant leur niveau dans la hiérarchie du tennis français.

PYRAMIDE 2013 À L'ISSUE DE L'ANNÉE SPORTIVE 2012

Nombre de joueurs(ses) français(es) classé(e)s et licencié(e)s dans un club affilié.

Pyramide Messieurs		Pyramide Dames	
1^{re} série	34	1^{re} série	23
Promotion	32	Promotion	18
-30	59	-30	22
-15	71	-15	35
-4/6	99	-4/6	66
-2/6	176	-2/6	68
0	306	0	103
1/6	473	1/6	156
2/6	625	2/6	227
3/6	1 045	3/6	468
4/6	1 684	4/6	696
5/6	2 102	5/6	1 004
15	2 922	15	1 049
2^e série	9 594	2^e série	3 912
15/1	5 470	15/1	1 498
15/2	6 485	15/2	1 808
15/3	9 221	15/3	3 027
15/4	12 005	15/4	3 472
15/5	17 267	15/5	4 627
30	20 355	30	6 343
3^e série	70 803	3^e série	20 775
30/1	24 956	30/1	8 065
30/2	26 648	30/2	9 247
30/3	33 974	30/3	10 212
30/4	38 866	30/4	12 148
30/5	39 553	30/5	12 851
40	37 239	40	12 159
4^e série	201 209	4^e série	64 682
Total	281 640	Total	89 392

Total Messieurs + Dames 371 032

SIMULATION DE CLASSEMENT ET STATISTIQUES

Sur le site de la FFT, dans l'Espace du licencié, il est proposé à chaque compétiteur de :

- consulter son palmarès ;
- utiliser l'écran pour ajouter des matchs qui ne sont pas encore remontés dans le palmarès, modifier le classement des adversaires. Tout cela pour faire une simulation de classement pour le classement intermédiaire ou pour le classement final ;
- consulter le palmarès d'autres compétiteurs ;
- effectuer des statistiques par rapport à votre palmarès ;
- éditer son attestation de licence.

QUESTION

- Est-il difficile d'obtenir son premier classement ?

Non. Il suffit de gagner un match, même en format court, pour être classé à 40.